

## **Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement améliore la situation, sans renverser la tendance à l'étalement urbain**

**Montréal, le 8 décembre 2011** – Vivre en Ville estime que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), adopté aujourd'hui par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), amène des gains, notamment en matière de protection des espaces agricoles et naturels, mais ne pourra pas, à lui seul, enrayer la tendance à l'étalement urbain. L'amélioration continue et l'engagement des différents acteurs, par la suite, sera le véritable enjeu, alors que le PMAD marque l'amorce, et non l'aboutissement, d'une urbanisation plus durable.

Christian Savard, directeur général de Vivre en Ville, souligne certains gains : « Au moins, nous avons la preuve que la CMM peut accueillir, dans la zone blanche actuelle, tous les nouveaux ménages attendus pour les 20 prochaines années ». Le PMAD affirme en effet que les superficies disponibles sont suffisantes pour accueillir, à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, toute la croissance démographique prévue d'ici 2031 dans la CMM.

« On établit aujourd'hui qu'il n'y a pas nécessité d'empiéter sur la zone agricole, et on ajoute une liste de critères plus sévères pour les éventuels cas d'exception », poursuit M. Savard. Avec cela, le directeur de Vivre en Ville croit que la région est maintenant outillée pour prévenir quasiment tout dézonage à des fins résidentielles. Avec de l'espace pour loger 370 000 nouveaux ménages, alors que 320 000 sont prévus, « il sera plus dur pour les municipalités et les développeurs de prouver l'impossibilité de réaliser leurs projets à l'intérieur du périmètre métropolitain. Mais il faudra surveiller l'application des critères, particulièrement celui sur les aires des marchés », prévient-il.

Toutefois, à l'intérieur des zones ouvertes à l'urbanisation, la faiblesse des cibles retenues fait redouter que la plupart des futurs développements poursuivent le même modèle d'étalement urbain, peu dense, difficile à desservir en transport collectif, largement axé sur l'utilisation de l'automobile et coûteux autant pour les ménages que pour la collectivité. « Plusieurs mesures essentielles ne se sont pas matérialisées : les seuils de densité et d'activités restent trop bas; la part des nouveaux ménages dirigés dans les TOD, très faible et les transports collectifs ne sont pas clairement priorisés par rapport au développement autoroutier ».

Dans son mémoire déposé le 13 octobre à Boisbriand, Vivre en Ville s'était demandé « Et si le PMAD ne changeait (presque) rien? », en questionnant l'absence de cibles ambitieuses et précises en aménagement et en transport. Vivre en Ville salue les bonifications qui ont été apportées depuis au PMAD, mais estime qu'il y avait place pour beaucoup plus. « Les cibles du PMAD devront être

rehaussées, sous peine d'échouer à changer vraiment les choses. Or, il est crucial de revoir notre mode de développement urbain, à tous points de vue! », rappelle M. Savard. Seul un virage en aménagement du territoire permettra au Québec de juguler l'augmentation des budgets d'infrastructures publiques, d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la santé publique et de préserver les milieux naturels.

Pour la suite, plusieurs actions structurantes relèvent du gouvernement du Québec, qui a la responsabilité d'appuyer et d'accompagner la mise en œuvre du PMAD. « Le gouvernement s'est mis sur la bonne voie avec un avis exigeant sur le projet pour le contrôle des périmètres d'urbanisation. Le reste de ses actions doit être tout aussi cohérent », affirme M. Savard. Tout d'abord, il est urgent et indispensable de décréter un moratoire sur le développement routier et autoroutier, et de financer massivement le développement des transports collectifs. Le gouvernement devra aussi soutenir la réalisation de développements urbains de qualité, à travers des programmes de redéveloppement urbain mais aussi de soutien à l'émergence d'écoquartiers et de TOD. Enfin, le gouvernement doit donner l'exemple, et garantir la cohérence des actions gouvernementales avec les orientations en matière d'aménagement, notamment en ce qui concerne la localisation des grands équipements. Ces actions devraient s'incarner dans une Politique québécoise de l'aménagement durable du territoire.

« Je tiens à saluer également le travail admirable réalisé par la CMM, et l'implication de la société civile dans le cadre des consultations sur le PMAD. Avoir vu et vécu cette mobilisation sans précédent sur les enjeux d'aménagement du territoire est extrêmement motivant, et rend notre travail plus porteur. C'est bon signe pour l'avenir », conclut M. Savard.

Le mémoire de Vivre en Ville est disponible au [www.vivreenville.org](http://www.vivreenville.org)

- 30 -

Renseignements :

Philippe Cousineau Morin  
514-799-1906  
[philippe.cousineaumorin@vivreenville.org](mailto:philippe.cousineaumorin@vivreenville.org)